

Rencontre régionale teddif « les territoires et la transition écologique »

9 octobre 2017

La **Rencontre régionale teddif** est le rendez-vous annuel des collectivités engagées dans des démarches de transition écologique destiné à faire le point sur l'avancement de leurs projets et sur les éléments de contexte qui les impactent. Les années précédentes ont été très largement consacrées aux conséquences des lois MAPTAM et de transition énergétique pour une croissance verte.

Pour l'édition 2017, l'opportunité a été saisie d'organiser la rencontre régionale teddif en partenariat avec les acteurs de la communauté régionale de la transition énergétique, chargés de mettre en oeuvre le dispositif TEPCV sous le pilotage de la DRIEE, qui souhaitaient organiser également un évènement régional.

L'évènement commun organisé le 9 octobre 2017 à la Préfecture de Région Ile-de-France, a réuni 187 personnes sur les différents temps de la journée :

- la plénière ouverte par le Préfet de Région, la Présidente de la Région et le Président de l'ADEME abordant successivement les problématiques : « Comment mobiliser les territoires, organiser la gouvernance d'un projet, accompagner les projets ? » et « comment financer la planification locale et/ou les investissements ? »
- L'Espace Forum qui s'est tenu pendant la pause déjeuner et qui a permis aux représentants des collectivités de découvrir des outils et des acteurs variés (15 structures présentes)
- Des Ateliers-débats thématiques proposant des exemples de projets, de coûts pour les maîtres d'ouvrage, de financements et d'outils, de difficultés rencontrées et de solutions proposées, d'accompagnement par une assistance à maîtrise d'ouvrage. Ces ateliers porteront sur les thèmes suivants : rénovation des bâtiments, transports, EnR&R, biodiversité, économie circulaire, participation du public. Pour chaque atelier, il était prévu une introduction et deux présentations de projets de territoire.

Les présents actes rapportent les échanges des temps de plénière de la matinée.

Des mots d'introduction pour mobiliser et conforter l'action des territoires



Introduisant la Rencontre Régionale, **Michel Cadot, Préfet de la région Ile-de-France**, a rappelé les accords internationaux et nationaux en matière de transition écologique qui se déclinent à l'échelle régionale dans le SRCAE organisé autour de 3 piliers, constituant des thématiques à enjeu fort pour l'Ile-de-France : la rénovation énergétique des bâtiments, le chauffage urbain et le trafic routier et proposé un bref état des lieux de la situation en Ile-de-France.

Une soixantaine de territoires ont à leur tour à décliner ces politiques à travers leur PCAET et de nombreux sont en ordre de marche.

Les actions menées depuis 2005 font apparaître pour l'Ile-de-France, un bilan plutôt positif. Si la Région est relativement bien engagée sur la rénovation des bâtiments, elle l'est par contre beaucoup moins sur la réduction du trafic routier, cause majeure d'émission de gaz à effet de serre et qui suppose de construire un dispositif relais en matière de transports collectifs qui ne se décrète pas et nécessite de mettre en place des dispositifs alternatifs (voiture électrique, vélos électriques, etc).

En matière de chauffage urbain et d'énergies renouvelables le bilan est, lui, assez mitigé : si le fond chaleur de l'ADEME a permis de soutenir un très grand nombre de projets, La Région présente par rapport à d'autres régions, un retard important en matière d'éoliennes.



Valérie Pécresse, Présidente de la région Ile-de-France a de son côté rappelé que le Conseil régional est pleinement mobilisé pour accompagner les territoires.

Dès 2016, l'environnement a été placé comme thématique prioritaire et transversale à l'ensemble des politiques régionales (transports, logement, développement économique, rénovation des lycées) car il est source d'innovation, de création d'opportunités économiques et de nouveaux emplois.

Interpellant le Préfet, elle demande d'être accompagnée sur la question du chauffage au bois, notamment sur les territoires périurbains, et déplore de même la suppression de l'aide aux vélos électriques, insistant sur le fait qu'« *On a besoin d'une écologie incitative* ».

Elle évoque ensuite le nouveau Plan vert, dont l'objectif est de « *redevenir d'ici 2021 producteur net d'espaces verts* », traduisant la nécessité de compenser la perte d'espaces verts et de désimpermeabiliser les sols, d'avoir un urbanisme plus doux, plus vert, plus végétal, l'objectif étant de se conformer aux recommandations de l'OMS, à savoir disposer à moins de 15 minutes de chez soi d'un espace vert où se promener (norme de l'OMS). La région a mis en place un fond propreté qui sert à nettoyer les dépôts sauvages (de 1M€ à 4M€).

S'agissant de la transition énergétique la région doit jouer le rôle d'animation et de mobilisation des acteurs, mais se veut également être un territoire d'expérimentation (à l'image du dispositif « 100 quartiers innovants » qui est à ce titre un véritable laboratoire).

La facture énergétique s'élève à 24M€ en 2016 ; la région ne produit que 11 % de l'énergie que nous consommons, la carence de l'Île-de-France est énorme.

Elle travaille actuellement à l'élaboration de son schéma régional de l'énergie qui sera finalisé en 2018 et donne rendez-vous le 27 novembre pour les **Assises régionales de l'énergie**.

Ses principes directeurs : lisibilité, simplification, transversalité et exemplarité

L'objectif de la région est d'aller vers une économie circulaire qui fait se rejoindre le schéma directeur des déchets et celui de l'énergie.

Concernant les transports, beaucoup a été fait, la région a retiré 1 000 bus diesel des routes et l'ensemble du schéma de circulation des bus de Paris a été totalement revu, mais beaucoup reste à faire : Les transports doivent être décarbonés, et le covoiturage encouragé. Il faut revoir la définition réglementaire du covoiturage de 3 personnes par véhicule à 2 personnes par véhicule à titre temporaire. Il faut que l'État aide à faire des expérimentations du covoiturage sur les voies bus, ce qui pourrait être un facteur déclenchant de nouvelles pratiques.

Nous voulons une région plus sobre à travers notamment le programme régional de la rénovation énergétique). La SEM Energie positive y jouera un rôle clé à définir avec la préfecture de région. Pour le développement des énergies renouvelables, la région sera sur tous les fronts. Sur les data centers il y a un potentiel énorme, il est fait référence à l'exemple de la maison Ile-de-France de la Cité Universitaire (« immense radiateur » situé le long du périphérique qui chauffe et stocke de l'eau chaude qui est redistribuée l'hiver à des ensembles résidentiels du 15ème arrondissement).

Pour le plan vélo, un effort de coordination à l'échelle régionale est nécessaire : le vélo électrique est la solution (20 000 vélos électriques seront proposés dans les gares d'Ile-de-France). Cela nécessite également de revoir le schéma directeur de pistes cyclables pour les faire converger vers les gares, les établissements scolaires et vers les franchissements de villes.

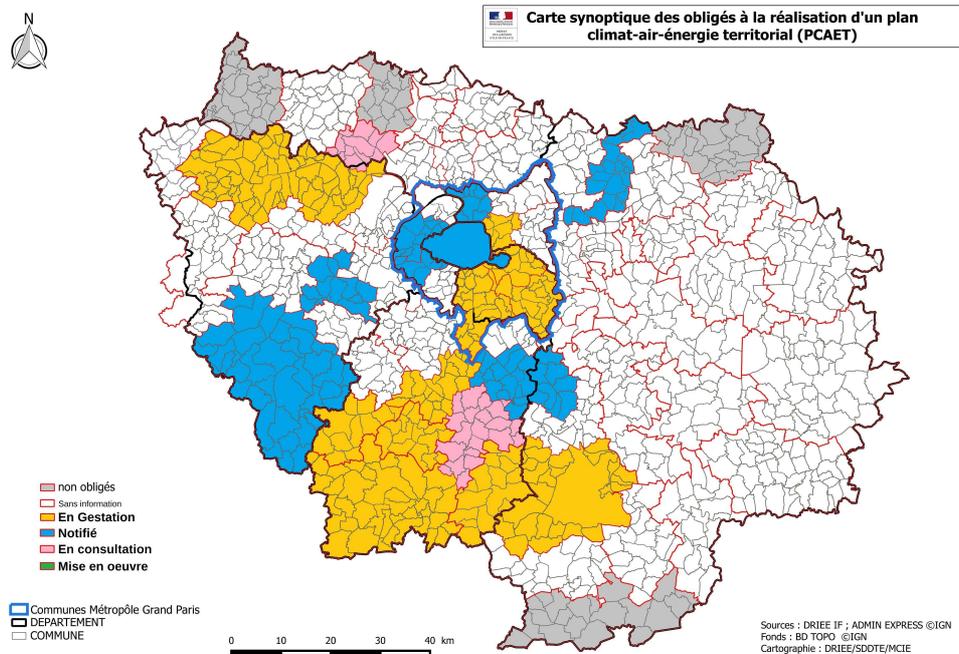


Enfin, **Bruno Lechevin, Président de l'ADEME**, a réaffirmé que l'ADEME sera un acteur soutenant l'ensemble des acteurs engagés dans la transition écologique des territoires à travers les fonds dédiés, les politiques partenariales avec l'État et la région, l'accompagnement de la mise en place des plans climat,... et invite l'ensemble des participants aux prochaines **Assises des énergies renouvelables** se tiendront le 7 novembre prochain à Paris avec une matinée consacrée à la planification énergétique des territoires.

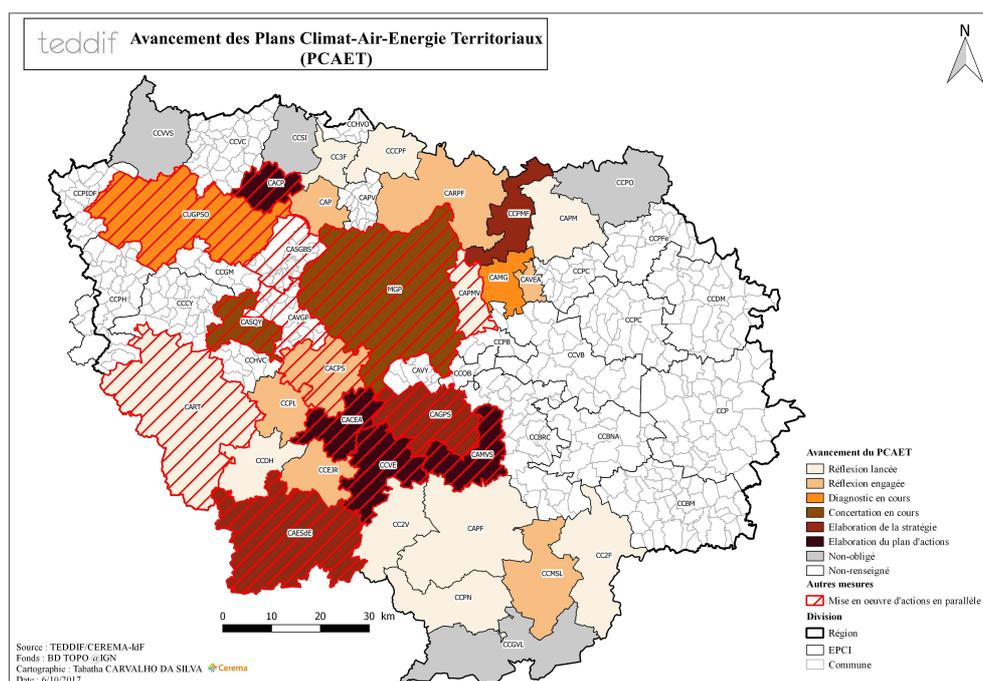
Quelle organisation et quels accompagnements pour mon projet ?

Premier temps d'échanges autour de la présentation de l'avancement des projets des territoires franciliens, de la mobilisation des acteurs et de l'accompagnement des projets de PCAET

Patrick Fave de la DRIEE présente l'état d'avancement de l'élaboration de leur PCAET par les territoires obligés (carte 1), au nombre de 56 sur la région et rappelle que les PCAET ne sont pas une fin en soit mais un moyen pour faire aboutir des projets d'avenir pour les territoires en matière d'air, d'énergie et de climat. Toutes les collectivités sont invitées à s'engager dans les PCAET.



En complément de cet état d'avancement appuyé sur les étapes réglementaires, Isabelle Robinot-Bertrand chargée de la coordination des activités teddif au Cerema présente les dynamiques à l'oeuvre (carte 2). L'enquête menée montre que de nombreuses collectivités se sont d'ores et déjà engagées dans la démarche. L'avancement des PCAET fait apparaître une zone blanche à l'Est de la région qui correspond à des EPCI, parfois récents, de très petite taille disposant d'une faible capacité d'ingénierie; Dans le sud de la Seine et Marne des territoires sont en phase de démarrage..



A noter que beaucoup de territoires mettent en oeuvre des actions dans le cadre de leur PCET précédent même s'ils ne sont pas couverts par un PCAET actuellement.

De nombreux acteurs sont mobilisés dans la transition énergétique et la « photographie » des démarches Plan climat ne suffit pas à traduire le dynamisme francilien en la matière. Pour s'en convaincre, il est possible d'explorer les recueils de bonnes pratiques élaborées à différentes échelles. Les exemples évoqués sont « Les projet squi inspirent l'Île-de-France ! » de l'ADEME, la plateforme «Val de Marne en mouvement pour le climat » animée le Conseil départemental du Val de Marne. Dans le même esprit, l'IAU recense l'ensemble des « hauts lieux de la transition » (concentration de projets géolocalisés présentés dans des fascicules de visite). Le prochain numéro des Cahiers de l'IAU traitera de ce sujet.

L'exemple de l'élaboration du PCAET de la Communauté d'Agglomération de Saint Quentin en Yvelines (12 communes) est ensuite présenté par **Véronique Houssin (CASQY)** et **Sébastien Melle (ALEC Saint Quentin en Yvelines)**

Territoire de 120 km², 122 000 emplois, disposant d'équipements structurants, d'une expérience dans la mise en oeuvre d'un PCET antérieur (à 7 communes), il est soutenu aujourd'hui par l'ADEME dans le cadre de l'AMI du PCET au PCAET, qui propose d'adopter la démarche Cit'ergie comme cadre de travail.

Un binôme de référent technique politique existe dans chaque commune.

Le travail est réalisé avec l'ALEC de Saint Quentin en Yveline et le club climat énergie (club d'entreprises).

L'ALEC accompagne l'agglomération dans l'élaboration de son PCAET à travers la rédaction du diagnostic et du plan d'action, l'animation de la démarche de concertation, la définition des objectifs et des indicateurs. Il est rappelé à cette occasion qu'une ALEC est avant tout un outil pour la collectivité, c'est un partenaire qui a une expertise technique et qui se positionne en tant que tiers de confiance.

Pour la mobilisation des acteurs, une conférence de mobilisation des élus et des acteurs a été mise en place pour que chacun ait le même niveau d'information et puisse parler un langage commun. Une concertation numérique a été lancée de mai à octobre 2017 qui a permis de connaître les attentes et priorités des acteurs et usagers du territoire. Le dispositif de communication mis en place est très varié et soutenu dans son déploiement par l'intervention de l'ALEC qui est un partenaire très important du territoire sur ce point également.



A la question de la façon d'aborder la qualité de l'air, de réaliser les prestations, la CASQY précise que le travail est réalisé en interne en s'appuyant sur les acteurs régionaux, en priorité sur la qualité de l'air extérieur en lien avec les politiques de déplacements et avec le service santé publique pour la qualité de l'air intérieur.

Autre échelle, autre problématique, le cas de la **Métropole du Grand Paris (MGP)** est présenté par **Ale Sall** qui revient sur l'avancement des différents projets. 131 communes réparties en 12 territoires, chacun d'entre eux ayant l'obligation d'élaborer leur PCAET en compatibilité avec le PCAET métropolitain (PCAEM) selon un mode de travail participatif.

Le 23 mai 2016 a été lancé le PCAET métropolitain. Il sera présenté pour arrêt le 8/12/2017.

carte

L'assemblée métropolitaine est composée de 139 élus, la volonté étant d'associer autant les communes que les EPT. Un partenariat a été signé avec l'ADEME Île-de-France pour l'élaboration du PCAET.

La MGP a prévu plusieurs dispositifs : le conseil métropolitain, le conseil de développement, les ateliers thématiques, etc. On est autant dans une logique de participation que dans une logique d'engagement pour mettre en oeuvre des objectifs collectivement fixés.

A l'impression de PCAET élaborés côte à côte depuis l'échelle régionale, la métropole et les EPT, soulevée par l'une des

participante, il est répondu que la métropole s’inscrit dans le cadre des orientations régionales, de même que les collectivités et groupements de collectivités, c’est bien aux EPCI d’élaborer les PCAET des territoires en intégrant les projets et compétences des collectivités. Pour construire le projet de manière cohérente il convient de bien associer chaque type d’acteur en fonction de sa compétence.

La qualité de l’air, priorité majeure de l’action publique de la métropole, est abordée grâce au recours de bureaux d’études spécialisés et avec le concours des acteurs régionaux compétents (Airparif, Arene notamment).

La résilience est au cœur de la stratégie métropolitaine. Elle peut se concrétiser par des actions qui sont parfois situées en dehors du territoire de la métropole, comme c’est le cas également dans l’appel à projet « réinventons la Métropole ». Un partenariat a par exemple été signé entre la MGP et les territoires ruraux de manière à créer de véritables passerelles entre la zone urbaine dense et les zones rurales.

Pour faciliter le repérage des acteurs susceptibles d’accompagner les territoires dans l’élaboration de leur politique énergie climat, **Isabelle Robinot-bertrand**, présente le document « *qui fait quoi ?* » en matière de transition écologique réalisé dans le cadre du Teddif. Il renseigne sur la nature et les thèmes d’intervention des acteurs institutionnels régionaux et fournit dans son annexe « carnets d’adresse » les contacts nécessaires.

Visuels

Acteurs départementaux	Type d'accompagnement proposé									
Agences Locales de l'Énergie et du Climat (ALEC)	Information Ressources documentaires Accompagnement technique Droits Données	X		X	X		X	X	X	X
Chambres d'Agriculture	Information Ressources documentaires Accompagnement technique Données		X	X		X	X		X	
Chambres de Commerce et de l'Industrie (CCI)	Information Accompagnement technique Animation de réseaux									
Commissariat Départemental pour la Transition Énergétique (CDTE)	Information Accompagnement méthodologique Financements Animation de réseaux	X		X	X		X	X	X	X
Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE)	Information Ressources documentaires Accompagnement technique Financements	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Conseils Départementaux (CD)	Information Accompagnement technique Financements (dans certains cas) Animation de réseaux (CDTE)	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Directeurs Départementales des Territoires (DDT) ex Unités Territoriales de la DRIE, et de la DRIEA	Information Accompagnement technique Accompagnement méthodologique Animation de réseaux (CDTE)	X	X	X	X		X	X	X	X
Syndicats de l'Énergie	Accompagnement technique Financements	X						X	X	X

Enfin toujours dans l’objectif d’accompagner les territoires dans l’élaboration de leur PCAET, il est indiqué également qu’au niveau des départements des **communautés départementales de transition énergétique (CDTE)** sont mises en place qui rassemblent les services de l’État, de l’ADEME, de l’ARENE, les départements, parfois les ALEC, les syndicats d’énergie. De composition et avancement différents selon les départements, elles proposent également des activités variées adaptées aux besoins des collectivités.

Carte 3

Comment financer mon projet ?

Second temps d'échanges autour de la présentation de dispositifs de financement et d'accompagnement des projets de transition énergétique



Stefan Louillat, responsable du pôle transition énergétique à l'ADEME Ile-de-France.

L'ADEME est organisée en 3 pôles complémentaires :

- « ville et territoires durables » avec des référents territoriaux des référents thématiques
- « économie circulaire et déchets »
- « transition énergétique » .

Au sein de ce pôle on trouve deux points forts : l'analyse de cycles de vie des bâtiments, la veille sur les réglementations, mais également une expertise en financement.

L'accompagnement de l'ADEME est tout autant technique que financier. Il porte surtout sur le soutien au changement de comportement, mais également sur l'aide à la connaissance, l'aide à la réalisation

L'ADEME fonctionne beaucoup par appels à projet. En 2016, plus de 100 opérations ont été accompagnées.

Pour en savoir plus : Voir support

Dominique Gamon, directeur de l'environnement de la Région Ile-de-France

Nouvellement arrivé à la région, il revient sur l'ambition exprimée par la Présidente de la région.

En matière de financement de la transition énergétique, la région intervient de manière transversale, souvent en partenariat avec d'autres acteurs tels l'ADEME ; Aujourd'hui, ses dispositifs sont en cours de révision.

La région intervient également en appui technique des territoires : l'ARENE, son bras armé de la région est amené à rejoindre l'IAU.

La région a un rôle de chef de file, de chef d'orchestre du SRCAE rénové, ambitieux en lien avec un PPA que l'on souhaite lui aussi plus ambitieux, en s'appuyant fortement sur les territoires qui déclinent leur PCAET (sur lequel la région émettra des avis).

Pour en savoir plus : Voir support

Ivan Chetaille, Direction régionale Ile-de-France Caisse des dépôts et Consignations

L'intervention se fait à trois niveaux :

- l'investissement en fonds propres au sein de sociétés de projet pour réaliser des investissements. Il s'agit d'un apport financier mais également d'expertise juridique et financière. 131M€ ont été investis en fonds propres en 2016.

ex : Une SEM a été créée SEM Sigeif pour la réalisation d'un réseau de station Gaz naturel de ville en Ile de France

ex : création de la SIPENR, SEM d'économie mixte pour la production d'énergie renouvelable

ex : participation à la concession pour la réalisation d'un réseau de Chaleur de l'EQ de l'Arsenal à Rueil

Le cas particulier de « l'Intracting » : fond interne dans lequel les économies réalisées permettant de rembourser l'investissement initial (ex : Paris Ouest la Défense pour le recrutement d'un économe de flux pour la réalisation de petits travaux).

- le financement de long terme en prêts
 - l'ingénierie : ingénierie interne, co-financement d'études pré-opérationnelles, mobilisation des filiales de la Caisse (CDC Biodiversité, Egis, etc.) mise en place de la plateforme numérique des territoires.
- Pour en savoir plus : Voir support

Véronique Hostein direction des affaires européennes Région Ile-de-France

Trois points important concernant les fonds européens qui peuvent être relevés : Les français ne mobilisent pas les fonds européens et l'Ile-de-france n fait pas exception ; les candidatures sont de réels investissements (niveau d'exigence important) mais cela est rentable. Quand les projets français sont retenus, cela fonctionne bien ; Pour chaque programme européen il y a un pont de contact en région (équipe de Mme Hostein).

Pour la transition énergétique et écologique, plusieurs sfonds européens peuvent être mobilisés.

Diapo

Dans le cadre du FEDER deux appels a projet seront lancés prochainement concernant

- réhabilitation énergétique des bâtiments
- le recours aux énergies renouvelables

Pour le fond Interreg : il s'agit de coopération entre région sur le montage de projets communs ou la coopération entre région.

Autres programmes thématiques : Life, horizon 2020, Erasmus, et surtout les **actions innovatrice Urbaines (UIA)**, programme décliné en 12 thématiques issues des grands défis majeurs communs aux villes et agglomération européennes (en 2017 : Qualité de l'air, Adaptation climatique , Logement, Emplois et compétences dans l'économie locale et en 2018 : Transition numérique, Economie circulaire, Utilisation durable des sols et solutions fondées sur la nature, Mobilité urbaine, Pauvreté urbaine, Transition énergétique , Innovation pour des marchés publics responsables, Intégration des migrants et des réfugiés) qui concerne les villes et intercommunalités de plus de 50 000 habitants en coopération avec de grandes et PME/start up, labos de recherche, universités

Pour en savoir plus : Voir support

Olivier Berland, Energie Partagée

Energie Partagée se place plus sur le terrain de l'innovation sociale en regroupant des acteurs qui n'ont pas l'habitude de travailler ensemble.

La structure porte non pas des projets participatifs mais des projets citoyens, ces derniers laissant la possibilité à des citoyens et ou des collectivités d'assurer la gouvernance du projet. Il y a consultation de la population et donc facilitation de l'acceptation locale. Ressources et épargne restent sur le territoire. Le projet citoyen peut être initié par des citoyens, par la collectivité par un développeur qui ouvre son projet à la participation des citoyens et des collectivités .

La collectivité peut se limiter à un rôle de facilitateur en mettant à disposition des données, du foncier, en adaptant sont PLU ou en soutenant l'obtention des autorisations administratives.

Energie Partagée aide dans l'accompagnement des porteurs de projet et dans le financement des projets. Elle développe également un volet de formation en direction des collectivités en lien avec le CNFPT. Un fond d'amorçage national est en cours de création avec l'ADEME et la CDC en priorité sur l'Eolien et le solaire.

Pour en savoir plus : Voir support

